



**Municipalité
Servion**

Servion, le 12 mai 2014

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 02-2014

concernant :

L'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 100'000.00 en vue de financer les travaux de mise en séparatif du réseau EU/EC des parcelles n° 23 et 24 situées dans le quartier de la Chapelle à Servion

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

La vente et la transformation de l'habitation située sur la parcelle n°23 au Chemin de la Chapelle à Servion nous a rendu attentifs au fait que les parcelles n° 23 et 24 sont à l'heure actuelle encore raccordés en unitaire.

Cette situation ne répondant plus aux normes et aux exigences en vigueur, la Municipalité a mandaté le bureau Miaz & Weisser SA afin qu'il examine les variantes possibles pour mettre en séparatif ces deux parcelles et son étude a démontré qu'un nouveau tracé s'avérait indispensable.

Présentation et travaux projetés :

Le collecteur actuel en unitaire traverse les parcelles n° 23 et 24 situées en zone constructible. Son tracé n'est pas optimal ceci d'autant plus que la réalisation de futures constructions nécessitera obligatoirement sa déviation sur certains tronçons.

De plus, la pente de ce collecteur est très faible et des problèmes d'écoulement existent actuellement. Ces problèmes, à coup sûr, vont se répéter si d'autres collecteurs devaient emprunter le même tracé.

Il est à relever que le tracé proposé pour les nouvelles canalisations aura en plus un avantage non négligeable, celui d'équiper les parcelles n°25 et 420 situées elles aussi en zone constructible.

Financement :

➤ Honoraires :

• étude de projet et travaux de géomètre Fr. 15'700.00

➤ Contrôle des canalisations (caméra) Fr. 1'100.00

➤ Génie-civil (inclus env. 10% pour imprévus) Fr. 83'200.00

Coût total des travaux

Fr. 100'000.00

=====

Conclusions :

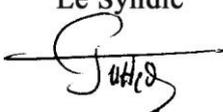
Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

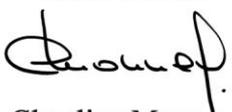
- vu le préavis municipal no 02-2014,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux de mise en séparatif du réseau EU/EC des parcelles n° 23 et 24 situées dans le quartier de la Chapelle à Servion,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr 100'000.00
- de financer ce montant par un emprunt,
- d'amortir cet investissement sur 30 ans, à raison d'un montant de Fr. 3'400.00 par an, par le compte 460.331.114.

Le Syndic

Gilbert Cuttelod



La Secrétaire

Claudine Monney

Municipal responsable : René Padrun

Annexes :

- plan du tracé
- descriptif et estimation des travaux